

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 23 mai 2008

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° 2008-67-1

Service consulté

FONDS D'ACTION CULTURELLE

□

DONATION DE DEUX CITHARES ANCIENNES EN FAVEUR DU DEPARTEMENT

Résumé : Il vous est proposé, dans le présent rapport d'autoriser le Président du Conseil Général à signer un acte authentique de donation en faveur du Département de deux cithares anciennes et régler les frais correspondant à l'établissement de cet acte par Maître Hassler.

Le Département du Haut-Rhin possède un certain nombre d'instruments et collections mis à disposition de l'association des Dominicains de Guebwiller.

M. Jean Mayer, domicilié à Mulhouse, 40, rue de Daguerre se propose d'enrichir ce parc d'instruments par le don de deux cithares anciennes, dont il est actuellement propriétaire et qui seront mises à disposition de l'association des Dominicains par le Département du Haut-Rhin. Ces instruments dont la valeur financière est estimée à 400 € (200 € par cithare) proviendraient de Bavière et dateraient de la fin du XIXème siècle.

Maître Hassler, notaire à Wittelsheim se propose d'établir l'acte authentique qui viendra concrétiser cette donation entre M. Mayer et le Département, que je vous propose de m'autoriser à signer.

Le cas échéant, les crédits inscrits au BP 2008 au chapitre 011, nature 6227, enveloppe 86532 permettraient le versement des frais afférents à l'établissement de l'acte par Maître Hassler.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et :

- m'autoriser à signer l'acte authentique de donation de deux cithares anciennes par M. Jean Mayer en faveur du Département.
- autoriser le versement, en faveur de Maître Hassler des frais afférents à l'établissement de l'acte authentique, à prélever le cas échéant sur le Budget départemental, chapitre 011, nature 6227, enveloppe 86532.


Charles EUTTNER